



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Site : <http://www.ufuta.fr>;

Mail : ufuta@ufuta.fr

Assemblée Générale de l'UFUTA Paris, vendredi 5 avril

Procès-verbal

communiqué au CA du 3/9/2013

Au vu de la liste d'émargement, le quorum est atteint : 25 universités sont présentes ou représentées, le nombre de délégués présents est de 55, et 68 pouvoirs ont été transmis, soit au total 123 votants. La majorité absolue est de 71, en conséquence l'assemblée générale peut siéger et délibérer.

1. Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale 2012

M. RAVAILLE UTL Agde attire l'attention sur la nécessité de veiller à être dans les limites du droit.

Quelques rectifications sont à apporter : Blois est une UTL et non une UTA, et ligne § 3 UTL sur 10 et non 18

Ces éléments seront portés sur la version définitive Le compte rendu est soumis au vote de l'assemblée dont le résultat est Pour: 123

Abstention: 0

Contre: 0

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2012 à Royan est adopté à l'unanimité

2. Rapport moral

La présidente donne des informations à l'assemblée concernant le mouvement des adhérents :

- L'Université Inter-Âge du Dauphiné (UIAD) dont le siège se situe à Grenoble a pris la décision de démissionner de l'UFUTA, son Conseil d'Administration ayant voté un plan d'assainissement financier.

- L'Université de la Culture Permanente (UCP) dont le siège est à Nancy a pris la décision de ne pas renouveler sa participation à l'UFUTA : elle souhaite privilégier ses partenariats avec les établissements de sa région impliqués dans la diffusion culturelle en direction des publics disposant de temps libres et/ou ayant des difficultés d'accès à la culture.

Pour information : Grenoble et Nancy représentent respectivement 6 500 et 3657 adhérents soit un peu plus de 10 000 adhérents

Réunions statutaires

En application des statuts, le **conseil d'administration** se réunit au moins 3 fois par an. Pour l'année 2012/2013 et depuis l'assemblée générale de Royan, ce conseil s'est réuni 5 fois. La réunion du 23 mai 2012 a été consacrée en grande partie à la réélection à la majorité absolue de sa présidente Françoise DAVID-SCIARA dont le premier mandat était arrivé à son terme, et la constitution du nouveau bureau. Françoise DAVID-SCIARA, candidate au renouvellement de son mandat, a été élue à la majorité absolue. Un nouveau bureau est constitué. Il a été procédé aussi à la **constitution du Comité scientifique** : Yvon LE GALL a accepté de continuer à présider ce conseil composé de 6 autres membres du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni encore 4 fois : les 11 octobre 2012, 29 janvier 2013, 19 mars 2013 et 4 avril 2013. Ces réunions ont été préparées lors de réunions de bureau et de travail en petits groupes. Ces conseils nous ont permis de travailler sur plusieurs points : la modification des statuts de l'UFUTA, le nouvel annuaire 2013, le choix du thème et de la date des assises de Toulouse, le parrainage des ministères, la mise en place d'une bibliothèque des prix de la recherche, le concours des plumes d'or et d'argent. Pour ce dernier, un nouveau règlement a été mis en place pour 2013; les informations figurent sur le site web de l'union.

La journée des Présidents :

Le conseil d'administration a décidé de ne pas réunir les présidents et directeurs en 2013. Toutefois, il réfléchit à une autre manière de se réunir afin que le plus grand nombre des présidents et directeurs puissent y participer sans occasionner trop de frais et de temps de déplacement pour tous. Une commission est chargée de réfléchir à son mode de fonctionnement. Pour qu'elle soit efficace, il est indispensable de bien préparer ce moment d'échanges en amont par un groupe de travail.

Interventions suite au rapport moral :

Q : M RAVAILLE (Agde) : 10 000 adhérents est un chiffre important, cela suscite quelque inquiétude

R : Présidente : nous sommes aussi inquiets. Il est à espérer que la décision de Grenoble ne soit pas définitive. Une vraie réflexion doit être menée pour tenter de ramener les UTA au sein de notre union - et aussi d'élargir à d'autres.

Q : M. AMBOLET (Essonne) : l'observation de la carte de France montre que les désistements viennent de la partie Est de l'hexagone.

Il avait été prévu certaines démarches à effectuer. Où en est-on ? En ce qui concerne les contacts et les conventions L'UFUTA a-t-elle engagé des actions ? Où en est la charte de l'UFUTA ? Le projet associatif ?

R : les contacts ont été établis avec les ministères (Affaires sociales, Culture, Education nationale) ce ne sont plus les mêmes personnes qu'avant. Le travail est à refaire.

Résultats du vote du rapport moral : Abstention : 1 voix
Contre 0
Pour 122 voix

Le rapport moral est adopté

3. Rapport financier

La présidente avait pris l'engagement de rétablir les finances ; cette tâche a été effectuée grâce au travail en profondeur du comptable Bernard WALLET de Poitiers. Cette année il a été fait appel à un vérificateur aux comptes, M. KAUFFMANN est présent à cette assemblée.

Le trésorier André LE POTTIER présente les charges et produits 2012. Il apporte quelques remarques générales d'explication sur les charges : le coût des transports a augmenté ; même si nous travaillons par messagerie, les commissions ont besoin de se rencontrer. Les frais de fonctionnement, téléphone, photocopies, etc. ont été maîtrisés au maximum.

Concernant le tableau des réalisations 2011 et 2012 : il faudrait ajouter en regard le budget prévisionnel 2012 pour une meilleure appréhension du budget.

M RAVAILLE informe que l'UTL d'Agde a obtenu la gratuité de tenue de compte par la Société Générale. F AMBOLET fait remarquer que dans le fonctionnement administratif les lignes ont changé entre les 2 années concernées. Ce changement a été fait par souci de meilleure transparence.

M. KAUFFMANN, le vérificateur aux comptes, a rencontré le trésorier 2 fois, le 21 mars et le 3 avril, dans des délais trop courts pour pouvoir mener des investigations approfondies.

Le compte d'exploitation montre un résultat positif de 903 €. Par ailleurs il relève un écart positif entre les soldes au 31/12/2012 à la Société Générale et celui de la comptabilité.

La raison de cet écart est liée à la tenue des comptes par la banque : écarts de dates d'imputation et encaissement ; un rapprochement avec la banque a été établi par le trésorier pour les exercices 2011 et 2012. Il reste encore les exercices 2010 et 2009 à reprendre et peut-être même les exercices antérieurs à 2009 afin de localiser ou d'identifier les anomalies d'écritures.

Ses travaux d'investigation étant inachevés, M. KAUFFMANN engage l'assemblée à prendre acte des comptes provisoires de résultat, de bilan et d'imputer au compte report, à titre provisoire, la somme de 902,95€. Lors de l'assemblée générale de 2014 il faudra alors se prononcer sur les comptes définitifs arrêtés au 31/12/2012, ainsi qu'à un reclassement de certains comptes mentionnés au passif du bilan. A ce jour, il ne peut attester que les comptes arrêtés au 31/12/2012 sont sincères et véritables.

M. RAVAILLE adresse ses remerciements aux personnes pour ce travail de transparence important pour le futur.

Le vérificateur aux comptes, compte tenu de ces remarques, demande à ce que l'approbation soit ajournée et de se prononcer lors de l'AG 2014 sur le compte 2012 définitif.

Le mandat du vérificateur est renouvelé

Les comptes 2012 en l'état actuel sous réserve de les faire ratifier lors de l'AG 2014 sont approuvés

Le report du vote définitif lors de l'AG 2014 est adopté par 101 voix (12 abstentions, 10 voix contre)

Budget prévisionnel 2013

Le trésorier commente le tableau présenté.

M.RAVAILLE: les recettes des cotisations sont surévaluées. Il faut présenter un budget en équilibre ; pour ce faire, il convient de renoncer à telle ou telle dépense car on n'a pas les moyens de les réaliser. Si en cours d'année il y a dépassement il faut puiser dans les réserves.

Il est suggéré que, lors de l'AG 2014, le prévisionnel 2013 soit présenté en regard des comptes réels 2013.

4. Elections au Conseil d'administration

Trois administrateurs arrivent en fin de mandat : Marie-Denise RISS-COLY - Amiens, Monique ASTIE - Angers et Jacques Rivens – Grenoble.

4 Candidatures ont été reçues :

2 candidates renouvellent leur candidature : Marie-Denise RISS-COLY et Monique ASTIE

2 nouvelles candidatures : Nicole PETITOT de l'Université ouverte de Besançon, structure universitaire

Stéphane RAVAILLE de l'UTL d'AGDE, structure associative

Les candidats se présentent devant l'assemblée.

Il est alors demandé que 4 personnes présentes dans l'Assemblée : Mme PASCHE (Créteil), Mme CHARTIER (Créteil), M. ENTRAIGUES (Meaux), M. AMBOLET, (Essonne) et 1 membre du CA, Jean COUDERT (Orléans) assurent le dépouillement des bulletins de vote.

Proclamation des résultats des élections

2 personnes ayant quitté l'assemblée, le nombre de bulletins est donc de $123 - 2 = 121$. La majorité absolue est de 61 voix .

Marie-Denise RISS-COLY	115 voix	Elue
Monique ASTIE	114 voix	Elue
Nicole PETITOT	112 voix	Elue
Stéphane RAVAILLE	48 voix	

D'après les statuts en vigueur le vote se fait avec un scrutin à 2 tours. Au 1^{er} tour l'élection s'effectue à la majorité absolue ; s'il reste des candidats, on procède alors à un second tour à la majorité relative. Par conséquent, M. RAVAILLE est déclaré élu.

les 4 candidats sont tous déclarés élus au Conseil d'administration.

M. JACOZON, UATL Angers, avait précédemment fait part de ses doutes quant au fonctionnement de l'UFUTA. Il ne voit pas comment on peut se maintenir face aux résultats ci-dessus.

- M. RAVAILLE établit une comparaison avec les conseils municipaux, endroits démocratiques, où les minorités peuvent s'exprimer.

5. Le Projet associatif

Qu'est-ce que le projet associatif ?

Depuis sa création, l'UFUTA s'appuie sur certaines **valeurs** : rompre avec les exigences habituelles des conditions d'inscription dans les universités en supprimant la condition de diplôme (ouverte à tous) et favoriser les rencontres et les échanges inter-générationnels pour éviter l'écueil du ghetto d'âge (ouverte sans conditions d'âge).

Ses objectifs : réunir les UTA et les aider dans leur champ d'action à toute personne disposant de temps libre sans condition d'âge et de diplôme. L'UFUTA se veut un trait d'union entre les diverses activités dans le cadre des UTA.

Par quels moyens ? L'UFUTA a décidé de réunir ses adhérents tous les 2 ans dans ses assises nationales. Cette rencontre donne lieu à des travaux préparatoires sur un thème défini par l'université qui reçoit avec l'accord du président du Conseil scientifique et approuvé par le CA. Toutes les universités sont appelées à participer, à travers des ateliers, durant lesquels elles pourront faire part de leurs travaux. Dans le langage moderne, nous appelons ce travail : « **projet associatif** ». En effet c'est un projet qui s'échelonne sur 2 ans et auquel sont conviés tous nos adhérents.

En 2014, Monsieur VELLAS a accepté de recevoir l'UFUTA pour ces assises nationales. Elles se tiendront donc à Toulouse les 4, 5 et 6 juin 2014 dans la ville "rose". Ce projet associatif programmé tous les 2 ans doit être un moment privilégié d'échanges entre les membres des UTA et UTL. Et les membres du CS lancent un **appel à communication** sur le thème retenu qui, à lui seul, est une invitation : « **Voyage et culture : source d'épanouissement pour les adhérents des UTL-UTA** »

En 2015 auront lieu les journées audio-visuelles. Il était prévu qu'elles soient organisées par l'UIAD de Grenoble. Le retrait de cette UTA remet en cause le lieu et nécessite d'en rechercher un autre. Un appel à candidature est lancé. Les candidats pourront obtenir l'aide et l'expérience de l'UTL d'Amiens.

En 2013 le concours des Plumes a été lancé : un courrier pour ce prix a été envoyé aux universités. Le prix concerne 3 types de productions : poésie, nouvelle, étude thématique.

En 2014 sera proposé le Prix de la Recherche (alternance Plumes et Recherche).

Questions

Les UTL d'Agde, de Blois et d'Essonne ont transmis à la présidente des questions écrites la plupart des éléments ont été abordés au cours de l'assemblée

Mme METTAIE (Blois) demande la mise en place d'un groupe de travail afin de mener une réflexion approfondie aboutissant à la révision des statuts et à l'élaboration d'un projet associatif.

Mme MARTIGNON (Essonne) aborde la question de l'organisation de voyages par les UTA.

M. LAVIGNE (Créteil) apporte l'expérience de son UTA.

Pour organiser des voyages, il faut avoir une **accréditation voyages**, c'est-à-dire avoir un fonds garantie, une assurance, un référent voyage dans l'association

On est considéré comme organisateur de voyages si on réunit au moins 2 des 4 conditions suivantes : transport, visites culturelles, repas, nuitées. Dans ce cas, l'accréditation est indispensable.

A Créteil, la Chambre des associations est le Centre d'accréditation. Les associations peuvent cotiser à la Chambre et de ce fait bénéficier de ce support.

M RAVAILLE s'interroge sur l'éventuelle possibilité que l'UFUTA puisse avoir cette accréditation.

Ce point demande à être étudié, en particulier pour l'obligation du fonds de garantie.

A toutes fins utiles : Chambre des associations

2 avenue du Maréchal Lyautey 94100 Saint-Maur

Tél : 01.48.83.66.40 - Courriel : cda@cda-asso.com

Mot de conclusion de la présidente

Les interventions étant closes, la présidente rappelle les Objectifs fixés à l'union pour l'année à venir :

- se rapprocher des ministères,
- mener le projet associatif,
- maîtriser les dépenses,
- remettre à jour les statuts dont le texte n'a pu être voté à l'AGE du 5/04/2013.
- ouvrir l'UFUTA en prenant contact avec d'autres associations et reprendre contact avec celles qui nous ont quittées. Ce n'est qu'une avancée et je souhaite que nous puissions continuer dans cette ligne.

Le bilan de l'année écoulée est conforme aux objectifs que nous nous étions donnés et énoncés ci-dessus. Avant de nous séparer, je vous invite à méditer cette phrase :

La chose la plus importante dans cette vie, c'est d'aider les autres à gagner; même si cela implique ralentir et modifier notre course »

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est close.

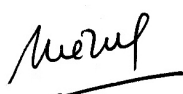
Le Conseil d'administration du 3 septembre 2013 prend acte :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

La secrétaire générale



Céline MENIL

La présidente de l'UFUTA



Françoise DAVID-SCIARA